N° 889 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mercredi 11 Mars 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 20
TOURCOING, rue Verte, 28

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS ..... 1 fr. 5 »
LOCALES ..... 1 fr. 50 »

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING : Bureaux du Journal, 28, rue Verte ; à PARIS, à l'AGENCE Havas, 8, place de la Bourse, 10, et à l'HAVAS-LAFFITE, pour toute la BELGIQUE et le DOUZIÈME de l'Agence générale de Publicité générale, 5, rue Laffitte (Paris).

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	95.35	Ext. d'Esp.	70 90
3 0/0 Nouveau	94.90	Turcs	23 15
Rente unifiée	404 00	Panama	—
4 0/0 Italien	91 [illegible]	Suez nouveau	—
3 0/0 Portugais	27 [illegible]	Suez	2[illegible] —
Chemin ottoman	320 [illegible]	Rio-Tinto	—
Hongrois or	91 [illegible]	Tharsis	—
Russes (Rente)	87 [illegible]	Tharsis (nouveau)	—

LA VIOLETTE DE JERSEY

Napoléon le Bien-Aimé fut exilé à l'île d'Elbe, bien qu'il trouvât des distractions dans la société des princesses de sa famille et les éloges courtisanesques de son entourage ; aussi prit-il un beau jour le parti de profiter de la rentrée triomphale que l'on sait.

M. Boulanger, que ses admirateurs comparaient volontiers, naguère, à Napoléon, trouve que Jersey n'est pas un séjour folâtre, non pas que l'île manque de femmes — tous ceux qui ont mis le pied sur le quai de Saint-Hélier diront le contraire —, mais parce que les courtisans des premiers jours ont désappris le chemin de la ville Sainte-Brelade. Penser donc que cinq heures de mer à traverser pourraient avoir sur des gens à l'estomac délicat des conséquences fâcheuses. Et puis, ce guerrier commence vraiment à être trop démodé. Il n'est plus dans le mouvement ; ses derniers manifestes sont lugubres, assommants. Il y a dans des assemblages de phrases indigestes trop de tournures littéraires qui sentent à plein nez le Pierre Denis, dernier soutien dans la presse parisienne du grand homme déchu.

Jersey, ses brumes et sa solitude ayant cessé de lui plaire, l'ex-général a fait comme Napoléon. Il s'est embarqué, non point à l'aventure comme l'autre, mais avec un itinéraire soigneusement tracé : arrivée et séjour à Londres, visite à Rochefort, déjeuner, départ pour Ostende, puis arrivée à Bruxelles. Une dame, deux dames même, dit-on, seraient du voyage. C'était toute la cour du prétendant. N'insistons pas.

A Bruxelles, M. Boulanger n'a reçu personne, et, chose curieuse, ses faits et gestes demeurent assez ignorés. Le chose paraîtra surprenante, car l'ami de M. Naquet n'est pas de ces hommes qui se dérobent quand ils ont quelque chose à se [illegible] ; l'intérêt, celui-ci fut-elle accompagnée de portraits photographiques instantanés, le [illegible].

Pourquoi ce mystère, cette discrétion anormale ?

C'est encore M. Pierre Denis — il n'y a que ce diable d'homme à consulter quand on veut être renseigné sur les faits et gestes de l'homme au cheval noir — qui puisse répondre à cette question.

Dans la *Voix du Peuple*, qu'il rédige et qui est l'unique feuille boulangiste ayant résisté à la bourrasque politique dont le soi-disant parti national a fait en Assomfric, il nous met au courant des nouvelles allures du général.

Tout d'abord, il nous apprend que son grand homme a rompu avec le personnel qui l'entourait autrefois à des titres divers. « L'éphéméme est joli. Rompre avec des gens qui ne viennent plus vous voir et se soucient de leur chef de la veille doit être la chose la plus facile du monde à pratiquer.

Et puis, il y a autre chose : M. Boulanger, qui avait jadis choisi comme fleur emblématique l'œillet rouge à la couleur criarde, au parfum violent, n'a-t-il pas changé d'avis dans la flore politique. C'est la violette, l'humble et mélancolique violette qui synthétise désormais sa conduite et ses aspirations. Il est devenu modeste et il est, nous apprend son Dangeau des jours de malheur, bien décidé désormais à se soustraire à toutes les investigations curieuses et indiscrètes et à ne recevoir que ceux qui n'ont pas de questions à lui poser et qui ne s'empresseront pas de publier leurs entretiens.

Le malheur lui rend pas seulement l'âme bonne, comme a dit je ne sais plus quel moraliste, il fait entrer dans celle des hommes politiques déçus de leurs ambitions, l'horreur de la réclame, ce qui prouve une fois de plus qu'à quelque chose malheur est bon.

Nous avons donc, après le Boulanger rutilant et décoratif, un Boulanger simple et modeste. Mais ce n'est pas tout ce que nous apprend le panégyriste de l'ancien ministre.

Ce n'est pas l'ennui mortel qu'il éprouvait à Jersey, ce ne sont pas les affaires intimes qu'il peut avoir à traiter sur le continent qui ont conduit l'ex-aspirant dictateur sur la terre hospitalière de Belgique. Son voyage dans la patrie de Manneken-Pis a un but noble, un but patriotique. Lequel ? Je vous le donne en cent à deviner.

Au fait, comme vous ne trouveriez jamais, j'aime mieux dire la chose tout de suite. M. Boulanger est venu « silencieusement demander des inspirations aux champs qui ont vu les batailles de Jemmapes, de Fleurus et de Waterloo. »

Vous ne vous attendiez pas certainement à celle-là et il n'y a qu'un ami capable de lancer à la tête d'un homme un pavé de cette dimension.

Ah ! que Voltaire avait raison en demandant au Seigneur, ce qui il avait pourtant une confiance fort restreinte, de le délivrer de ses amis !

A Jemmapes, à Fleurus, M. Boulanger trouvera le souvenir d'honnêtes, loyaux et braves Français qui combattirent pour la patrie à coups de fusil, de canon et de sabre tandis que lui n'a jamais combattu que pour sa propriété la fourchette à la main et l'injure à l'adresse des républicains à la bouche.

Ceux de Fleurus et de Jemmapes ont arrêté l'étranger que Boulanger provoque follement et qui aurait fondé le sot français si on n'avait pas arrêté les entreprises de ce bavache.

Quant à ceux de Waterloo, qui moururent pour sauver l'honneur du pays le jour du dénouement de la crise suprême, leurs cendres doivent tressaillir dans l'ossuaire célèbre lorsque le général traître à son pays foule la terre arrosée de leur sang.

Et si le fantôme de l'héroïque Cambronne rôde parmi ceux du lion qui domine la plaine, il doit bien regretter de ne pouvoir jeter à la face du triste héros de la gare de Lyon l'ordurière et vengeresse apostrophe qu'il adressa jadis aux Anglais.

Boulanger songeant aux choses de la guerre demandant des consolations aux souvenirs guerriers de la patrie ! Qu'on nous laisse tranquilles avec ces sottes histoires. Cet homme n'a rien d'un pâtre et vulgaire ambitieux et s'il étudie quelque chose en Belgique actuellement, c'est certainement une loiche ombrageuse dont il tirera un profit personnel.

Quant à la grandeur de la France, y a-t-il jamais songé ?

Albert LEROY.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Voici les résultats officiels des élections législatives qui ont eu lieu dimanche :

Seine-Inférieure (3e circonsc. de Rouen)

Inscrits : 24.456. — Votants : 45.484

MM. Julien Goujon, avocat, radical	7041	ELU
David Dautresme, ancien chef de cabinet du ministre du commerce, républicain	4824	
Gatineau, conseiller municipal de Montivilliers-Rouen socialiste	2700	
Caubert, républicain	344	
Lyonnais, ancien député révisionniste	18	

Au premier tour de scrutin les voix étaient réparties ainsi :

MM. Julien Goujon, 5.681 voix ; David Dautresme, 4.585 ; Gatineau, 2.010 ; Lyonnais, 1.267 ; Caubert, 334. — sur 15.818 votants.

Ce dernier a retiré sa candidature.

Pyrénées-Orientales (Arrondiss. de Prades)

Inscrits, 12.808. — Votants

MM. Frédéric Rampon, ancien député républicain	6.900	Ele
Alexandre Noé, ancien courtier à Port-Vendres, propriétaire à Prades, révisionniste	502	

Au premier tour, le 22 février, les voix s'étaient réparties ainsi : MM. Frédéric Rampon, 5.259 voix ; Paul Vidar, avocat, maire de Prades, radical, 4.264 ; Jean Bou-Sire, juge de paix d'Oriolle, radical révisionniste, 2.007.

Entre les deux tours, MM. Vidar et Bou-Sire s'étaient désistés.

Rampon, qu'il s'agissait de remplacer M. Edouard Vilar, radical, nommé sénateur, qui avait été élu, lors des élections générales du 5 septembre 1888, au premier tour de scrutin par 9.450 voix contre 3.562 données à M. Théodore Ducup de Saint-Germain, 3.056 à M. Dubus, conservateur, 2.056 à M. Lemaître, socialiste.

Pyrénées-Orientales (Arrondiss. de Prades)

Inscrits, 12.808. — Votants

MM. Frédéric Rampon, ancien député républicain	6.900	Ele
Alexandre Noé, ancien courtier à Port-Vendres, propriétaire à Prades, révisionniste	502	

Au premier tour, le 22 février, les voix s'étaient réparties ainsi : MM. Frédéric Rampon, 5.259 voix ; Paul Vilar, avocat, maire de Prades, radical, 4.264 ; Jean Bou-Sire, juge de paix d'Oriolle, radical révisionniste, 2.007.

Entre les deux tours, MM. Vilar et Bou-Sire s'étaient désistés.

Rampon, qu'il s'agissait de remplacer M. Edouard Vilar, radical, nommé sénateur, qui avait été élu, lors des élections générales du 5 septembre 1888, au premier tour de scrutin par 9.450 voix contre 3.562 données à M. Théodore Ducup de Saint-Germain, 3.056 à M. Dubus, conservateur, 2.056 à M. Lemaître, socialiste.

Pyrénées-Orientales (Arrondiss. de Prades)

Inscrits, 12.808. — Votants

MM. Frédéric Rampon, ancien député républicain	6.900	Ele
Alexandre Noé, ancien courtier à Port-Vendres, propriétaire à Prades, révisionniste	502	

Au premier tour, le 22 février, les voix s'étaient réparties ainsi : MM. Frédéric Rampon, 5.259 voix ; Paul Vilar, avocat, maire de Prades, radical, 4.264 ; Jean Bou-Sire, juge de paix d'Oriolle, radical révisionniste, 2.007.

Entre les deux tours, MM. Vilar et Bou-Sire s'étaient désistés.

Rampon, qu'il s'agissait de remplacer M. Edouard Vilar, radical, nommé sénateur, qui avait été élu, lors des élections générales du 5 septembre 1888, au premier tour de scrutin par 9.450 voix contre 3.562 données à M. Théodore Ducup de Saint-Germain, 3.056 à M. Dubus, conservateur, 2.056 à M. Lemaître, socialiste.

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous téléphonent à cette heure :

AVANT LA SÉANCE

Commission du budget

La nouvelle commission du budget s'est réunie pour se constituer. Le vote a donné : Comité Ribot président par 30 voix contre 2 à M. Brisson, 1 à M. Sarrien et 1 bulletin blanc. M. Antonin Proust a été nommé vice-président, M. Pelletan, vice-président.

La commission a choisi comme secrétaires les quatre plus jeunes membres, MM. Poincaré, Jonnet, Millerand et Barbou.

Le président a fait des allocutions prononcées par M. Casimir Perier en prenant possession de la présidence de la commission du budget.

« Je vous remercie de l'honneur que vous me faites et du témoignage de confiance que vous venez de me donner. Nous allons tous la consolider en de déterminer les recettes et les dépenses de l'exercice.

Notre pouvoir devrait se d'abord notre œuvre dans un délai qui permette aux deux Chambres de discuter en toute liberté et de voter en temps utile la loi de finances.

J'espère, dans l'intérêt du pays, de la République et de notre parlementarisme que nous saurons nous montrer dignes de notre responsabilité que nous devons assumer, ne rien tenter qui diminue si les prérogatives et les responsabilités du pouvoir exécutif.

Je fais appel à votre bienveillance pour me faciliter ma tâche. Les discussions du budget, qui, quoique difficultés que soient les vues, ne peuvent que fortifier l'estime que nous avons les uns pour les autres.

La motion de M. Millerand, la commission a décidé de nommer des rapporteurs spéciaux pour la proposition de M. Edouard Brisson, relative à la réglementation des lois de justice, pour la réforme de l'impôt sur les boissons et pour les contributions indirectes.

M. Gustave Rache, précédemment rapporteur du budget de la marine, a fait observer que l'examen de ce budget devant dire l'une des tâches essentielles de la commission, il y avait intérêt à nommer un rapporteur politique important qui ne pût être accusé du désir de sauvegarder de portefeuille de la marine.

Le Gustave Rache a proposé qu'on Alise pour un poste de rapporteur M. Henri Brisson. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Voici la liste des rapporteurs désignés par la commission du budget :

Henri Brisson, marine ; Pichon, affaires étrangères ; Rouvier, finances ; Cochery, guerre ; Delcassé, colonies ; Emmanuel Arène, intérieur ; Leydet, commerce ; Charles Dupuy, instruction publique ; Burdeau, Algérie ; Proust, beaux-arts ; Berthou, justice ; César Duval, cultes ; Rudel, travaux publics ; Millerand, postes et télégraphes ; Maurice Faure, service pénitentiaire ; Sauhat, garantie d'intérêt et travaux de chemins de fer ; Terrier, chemins de fer ; de l'Etoile, Hervé, imprimerie nationale ; Merlou, légion d'honneur ; Jaluzot, pensions ; Lamarque, contributions directes ; Jolibois, agriculture.

La commission du budget s'est ajournée à demain pour commencer la discussion générale.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet, président.

L'appel des réservistes

M. de Montfort. — La Chambre connaît les malheurs irréparables que l'agriculture supporte cette année, elle a adopté diverses mesures, ayant pour effet de venir au secours des agriculteurs, il convient de compléter ces mesures en supprimant ou en retardant pour cette année la mobilisation des réservistes, je désirerais savoir ce que le gouvernement compte faire à ce sujet. (Très bien, très bien.)

M. de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre. — La situation dont M. de Montfort, en sa qualité, a entretenu la Chambre, avait déjà évoqué la sollicitude du ministère de l'agriculture.

Le gouvernement ajournera de six semaines à deux mois, pour ceux qui le demanderont, la période d'exercice des vingt-deux jours.

Bien entendu, cette faveur ne sera accordée qu'aux cultivateurs des campagnes qui prouveront qu'ils ont un intérêt réel dans cet ajournement.

M. de Montfort. — J'espère que la plus grande publicité sera donnée aux mesures que notre ministre M. le ministre de la guerre, vient de Bienvenu, mais ce n'est pas une seule de mesure qui se [illegible] ; ce sera une série de mesures que nous demandons au nom des intérêts par le gouvernement.

M. de Freycinet. — Certainement.

L'incident est clos.

DISSOLUTION

du Conseil municipal de Nîmes

M. le Président. — M. de Bernis a la parole pour adresser une question à M. le ministre de l'intérieur, qui l'écoute.

M. de Bernis. (Bruit à gauche). — Je désire vous connaître les motifs sur lesquels le gouvernement s'est appuyé pour dissoudre le conseil municipal de Nîmes.

D'après la loi de 1884, le décret de dissolution doit être motivé et publié à l'Officiel.

Quels sont les considérants invoqués par le décret ?

Un parle d'incidents regrettables qui se sont passés au conseil municipal. (Bruit à gauche) ; aucun incident de cette nature n'a vu le jour, ni produit ; la conseil municipal a fait son devoir.

On parle encore de plaintes adressées au gouvernement contre le conseil municipal, mais il y a des plaintes contre tous les conseils municipaux, de même qu'il y en a contre le cabinet lui-même.

On a reproché au conseil municipal de s'être mis en révolte contre la loi, en disant comme maire un homme intelligible.

En nommant M. Gilly, maire, le conseil municipal a simplement voulu rendre hommage... (Exclamation à gauche) rendre hommage à un homme qui, à plusieurs reprises, avait dirigé la mairie de la ville.

Les autres considérants du décret ne sont pas plus soutenants.

La vérité, le voici : on ne voulait pas confier le pouvoir municipal à ceux qui devaient en être élus et on a préféré violer la loi de 1884.

M. Floquet. — J'avite l'orateur à se restreindre dans les limites d'une question et à ne pas se livrer à une vertueuse interpellation.

M. de Bernis. — Dans la, M. le président, une définition bien subtile.

M. Floquet interrompt de nouveau.

M. de Bernis. — La justice de M. le président ne saurait-elle pas égarer par des souvenirs personnels.

M. Floquet. — Le président de la Chambre ne se souvient pas des injures qu'a pu recevoir le président du conseil. (Applaudissements).

Ne tous ces, je vous invite à vous renfermer dans la question.

M. de Bernis. — Je Mehrel. (Rires à droite, — Rumeurs à gauche.)

Je regrette ma discussion ; on n'a pas voulu que les conseillers de la section aussi les élections parce qu'ils sont conservateurs (Exclamations), et, chose digne de remarque, c'est que la seule fois que des élections ont été attaquées à Nîmes elles ont été présidées par une commission républicaine ; la même que celle qui va faire les élections de la mairie. (Ah ! ah ! à droite) ; les présidents des sections électorales ont été les candidats nommés par le ministère lui-même. (Bruit à gauche) ; et la majorité de la ville est conservatrice, et il en obtient un conseil municipal républicain, ce n'est que par un sentiment arbitraire. (Très bien, à droite).

M. Floquet. — L'orateur n'est pas dans la question. (Protestations à droite).

M. de Bernis. — Eh bien ! je demande à M. le ministre de l'intérieur s'il entend maintenir par la violence au pouvoir des gens qui se moquent des lois les constitutions, pouvez qu'ils se protègent, des ambitieux rugueux. (Bruit à gauche).

Oh ! c'est un ministre de la République qui avait cette opinion à des républicains de Nîmes. (Exclamations à gauche).

M. Jamais interrompt.

M. de Bernis. — Vous n'êtes pas si à ce qu'on m'a dit (Rires).

C'est un ministre de la République qui les a appelés fous républicains, démocrates sur carte. (Rumeurs à gauche). Et ces paroles sont sorties de la bouche de M. Yves Guyot. (Bruit à gauche). Et tiendra une fonction à notre République.

M. Floquet rappelle M. de Bernis à l'ordre.

M. de Bernis. — La ville de Nîmes est profondément troublée et elle est troublée par le ministère de l'intérieur.

On va faire des élections en se servant de lois inexactes. (Bruit à gauche.)

Je demande à M. le ministre de déclarer qu'il a donné des ordres sérieux pour que la commission municipale actuelle ne retombe pas dans les erreurs qu'elle a déjà commises, car si la police s'est tait pas faite à Nîmes, nous sommes prêts, nous, à la faire nous-mêmes.

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Le conseil municipal de Nîmes a été dissous par mon prédécesseur M. Gilly, qui déclarait que cette nomination le vengeait des insultes des démocrates du gouvernement. — Je fait était représentant du pouvoir chef (exclamations ironiques à droite) ; mais le conseil municipal est allé plus loin, il avait déjà plus d'un fois qu'il se trouvait en présence d'un conseiller municipal ou d'un établissement qui déplaisait à M. Mons Gilly, il a supprimé ou indéfiniment traîné, ou bien il en a le fonctionnaire.

C'est pour tous ces motifs que le conseil municipal a été dissous et s'il veut persévérer dans cette attitude, l'administration supérieure sera obligée de prendre une mesure de la nature. (Applaudissements à droite et à gauche).

M. de Bernis. — Le conseil municipal actuel, depuis 1884, n'a pas fait un acte de violence, la majorité de Nîmes ne veut plus être gouvernée par des gens qui en haïtiens lui ont fait pour huit millions de taxes pour qui soit violentes par un préfet qui a été poursuivi pour détier qu'il avait contrefaites à Clermont-Ferrand en 1882.

Je lisais, en terminant, à rendre hommage à la vaillante population de Nîmes. (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

Après quelques mots de M. Jamais, qui tient à faire l'apologie de l'ancienne municipalité opportuniste, Floquet lève la séance.

M. Jamais a la parole pour un fait personnel. Dans cette affaire, il y a autre chose que des questions de personnes. M. de Bernis a dit qu'il avait été dans les attaques générales le parti républicain tout entier. Il a dit que on parti avait fait pour 8 millions de dettes, combiné à dépenses dans cette somme figure la construction des établissements scolaires. L'ancienne administration municipale a tiré à se reproduire. (Applaudissements à gauche).

Le tarif des douanes

M. Méline, président de la commission des douanes. — Je demande à la Chambre de mettre à son ordre du jour de samedi prochain la discussion du tarif des douanes. (Bruit à gauche.)

Je crois que la Chambre a tous les éléments nécessaires pour mettre cette discussion ; les traités expirent le 1er février 1892, et j'estime qu'il n'y a pas une minute à perdre. (Murmures à gauche.)

M. de Douville-Maillefeu. — La motion des rapports n'est pas encore été distribuée.

La Chambre ne peut mettre à discuter des traités dont dessous à son ordre du jour que lorsque tous les rapports auront été distribués. (Très bien à gauche.)

M. Marius Martin demande pour les mêmes motifs le renvoi de la discussion après les vacances.

M. Méline. — Les quelques rapports en retard seront distribués avant la discussion générale ; et tout ce à conclusions déposé ne sera proposition, c'est cette de la Chambre qui commence.

M. Jumel demande le renvoi de la discussion après la session des conseils généraux (Le bruit persiste.

M. Floquet. — Il y a encore 16 rapports qui ne sont pas distribués.

M. Méline. — La discussion générale pourra vivre sur le rapport ; la Chambre a tous les éléments nécessaires pour discuter.

M. Floquet. — Je vous rappelle que la commission de M. Méline a déjà fait la demande à l'ouverture de la discussion du budget vendredi dernier.

La Chambre décide que la discussion sera ouverte à 281 voix contre 177. (Long mouvement.)

Le Pari mutuel

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Poubelle une demande tendant à interpeller le gouvernement sur la situation faite à l'Europe par l'interpellation qu'il a déposée sur le pari mutuel et sur la loi qui en a été le vote.

La Chambre décide que l'interpellation sera discutée immédiatement.

M. Poubelle. — Il y a quelque chose de comique qui est antérieur dans la question de pari mutuel et de danger dont les pays étrangers faisant usage, cette interpellation s'impose ; mais je dois dire que les vrais sentiments de la Chambre ne sont pas les vrais sentiments de la Chambre. M. le Ministre de l'intérieur a pris des dispositions qui ne sont pas conformes à la loi.

Il étonnée successivement la question de droit, la question de fait et la question d'interpétation. En droit, les paris de pari mutuel sont illégaux ; on a pu leur reprocher leur opinion mêmes.

Je ne demande pas que la Chambre se livre à des jeux ; mais je ne pourrai pas le jeu sous prétexte de vouloir le développement de la [illegible] et remuer à l'heure actuelle sur les [illegible] pour.

Le gouvernement a vite fait de dire que les agences de paris ne [illegible] ; mais il est vrai que des personnes qui ne [illegible] ; [illegible] ne sont pas partie sur les chemins [illegible] ces paris en commandant des [illegible] ; [illegible] de la leur défendre simplement de se livrer à ces paris. Si la loi supprime, le public discutera les hippodromes.

Cette suppression entraînera, par le public, le [illegible] de toutes les courses de chevaux. Il y a de grandes sociétés qui permettent [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;